











Bulletin Communal 2014

Postroff

Merci à D'Andréa William (le pilote) et Pascal (le photographe) pour la photographie aérienne

Bulletin municipal de Postroff

Année 2014

Le mot du Maire



Une nouvelle année vient de s'écouler et je me permets de vous proposer l'édition 2014 de notre bulletin communal. Vous y trouverez les actions réalisées et celles qui sont en cours, ainsi que le travail de l'équipe municipale renouvelée au trois quarts lors des élections du 23 mars et dès le 1er tour. En notre nom à tous, je voudrais d'abord vous exprimer nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée.

Le choix de se doter d'un seul adjoint a reçu l'aval de l'ensemble des conseillers pour des raisons financières.

S'agissant de nos projets, ceux concernant la réfection du mur, la mise en sécurité de l'aire de jeux et la rue de l'église ont été retardés en raison des formalités administratives relatives aux subventions qui ont toutes été accordées. Ils pourront donc être réalisés dès ce début d'année 2015.

J'ai entrepris de petits et grands travaux avec l'ouvrier communal notamment: panneau d'affichage, panneau en souvenir de la CCPF, porte de la mairie et de l'église, bancs de repos ainsi que l'école qui a retrouvé l'aspect qu'elle avait à son ouverture en 2001.

Pour ce qui concerne le renouvellement des baux de chasse, la bataille a été rude pour l'obtention des signatures des 2/3 des propriétaires et 2/3 des surfaces pour l'abandon du produit au profit de la commune.

Je remercie vivement les personnes que j'ai consultées au téléphone parfois plusieurs fois par jour pour que le produit reste au budget communal dans l'intérêt général.

En effet, les ressources communales ne cessent de diminuer tandis que certaines dépenses augmentent malgré notre rigueur budgétaire. Pour exemple, le transport scolaire a passé en trois ans de 4 500 € à 9 000 € par an à cause du changement de transporteur malgré nous et à cause du rajout d'une 5ème demi-journée de cours suite à la réforme des rythmes scolaires. A noter que nous ne bénéficions toujours d'aucune aide du Département pour ce transport pour des raisons de distance entre notre école et celles de Baerendorf, ce qui reste une situation d'exception qui n'en demeure pas moins insupportable pour nous.

Enfin, je voudrais aussi remercier tous les bénévoles qui interviennent dans le village tout au long de l'année pour entretenir les fleurs.

Bonne lecture, Votre Maire,
Ernest Holtzscherer



Au sommaire

- DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1 à 7
- LES REALISATIONS DE L'ANNEE 8 à 9
- LES PROJETS EN COURS 10
- CADRE DE VIE : LE FLEURISSEMENT 11
- LA VIE A POSTROFF, AU FILS DES MOIS 12 à 17
- UN PONEY CLUB A POSTROFF 18
- LA VIE A L'ECOLE DE POSTROFF 19 à 23
- ETAT CIVIL 24
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES 25
- VIE PRATIQUE 26 à 28
- INFORMATIONS DIVERSES 29

Les décisions

Du conseil municipal

Séance du 13 février

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'année 2013 pour le budget principal arrêté à un excédent de fonctionnement de 64.207,03 € et un déficit d'investissement de 42 168.30 € et pour le budget annexe de l'assainissement : un excédent d'exploitation de 16 656,95 € et un excédent d'investissement de 72 866,71 €.

Il approuve le compte de gestion du receveur municipal, prend acte de la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2013 et décide de l'affectation des résultats de l'année à savoir 42.168,30 € en réserve à l'investissement et 22.038,73 en report de fonctionnement.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014/2015, les élus demandent la poursuite de l'expérimentation de la semaine de quatre jours.

Le Maire Ernest HOLTZSCHERER et l'adjoint Alexandre HIRAULT sont nommés respectivement représentants titulaire et suppléant auprès de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Il est mis en place une tarification différenciée pour le transport scolaire pour les élèves de grande section de maternelle de Postroff qui viennent à l'école maternelle de Baerendorf les mardis et vendredis après-midi. Le tarif est fixé à 25 % des frais de transport qui sont déjà applicables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de la charge de travail nécessaire pour faire face à l'entretien du village, fixe la durée hebdomadaire de travail à 8 heures par semaine au lieu d'une heure avec la signature d'un contrat à durée déterminée de 3 ans. L'impression du bulletin communal est confiée à la commune de Baerendorf selon les frais réels. A noter que ce coût est en partie financé par une subvention allouée par la CCM de Fénétrange à hauteur de 150 € ce qui représente environ 40 % du prix.

Elections municipales du 23 Mars 2014

Le 23 Mars 2014 s'est déroulé le scrutin majoritaire pour l'élection des nouveaux conseillers municipaux de notre commune. Onze sièges étaient à pourvoir.

Les onze candidats ont été élus au premier tour (deux femmes et neuf hommes).

Voici les résultats du premier et unique tour, sous forme de tableaux récapitulatifs :



Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Marie-Thérèse WILHELM	107	71,81	87,70
M. Fabien OURY	103	69,12	84,42
Mme Anne KURTZ	102	68,45	83,60
M. Michaël WEYER	102	68,45	83,60
M. Christophe STEIL	101	67,78	82,78
M. Pascal D'ANDREA	95	63,75	77,86
M. Alexandre HIRAULT	94	63,08	77,04
M. Didier ETTER	91	61,07	74,59
M. Ernest HOLTZSCHERER	90	60,40	73,77
M. Dominique BECKER	87	58,38	71,31
M. Michaël HAUER	82	55,03	67,21

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	149		
Abstentions	23	15,54	
Votants	126	84,56	
Blancs ou nuls	4	2,68	3,17
Exprimés	122	81,88	96,83

Les décisions

Du conseil municipal (suite)

Séance du 29 Mars

Cette réunion fait suite aux élections municipales du 23 Mars 2014. Le conseil ayant été élu au complet à l'issu du premier tour du scrutin, celui-ci a pu se réunir la semaine suivante pour son installation et pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.

Sous la présidence du doyen d'âge, Mr Ernest Holtzscherer, il a tout d'abord été procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. C'est ainsi que Mr Ernest Holtzscherer, maire sortant, se voit reconduit dans sa mission (élu par 10 voix et 1 bulletin blanc).

Ensuite, sous la présidence du nouveau maire, le vote pour la fixation du nombre d'adjoints et enfin l'élection des adjoints a pu être réalisé : le conseil a fixé à un le nombre d'adjoint et Alexandre Hirault (adjoint sortant) a été élu adjoint au maire (par 10 voix et 1 bulletin blanc).



La nouvelle équipe en place

Séance du 10 Avril

Le conseil municipal désigne les représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale :

Le Maire Ernest HOLTZSCHERER et l'adjoint Alexandre HIRAULT sont nommés respectivement représentants titulaire et suppléant auprès du SIVOM DE L'ISCHTHAL ; sont nommés MM OURY Fabien, ETTER Didier et WEYER Michaël membres titulaires

Mme & MM WILHELM Marie -Thérèse, HIRAULT Alexandre et BECKER Dominique membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Messieurs WEYER Michaël et BECKER Dominique sont désignés comme membres de la commission communale consultative de chasse ainsi que la commission de location présidée par Monsieur le Maire.

MMES & MM D'ANDREA Pascal, WILHELM Marie-Thérèse, HIRAULT Alexandre, KURTZ Anne, ETTER Didier et OURY Fabien constituent la commission communale chargée du fleurissement et de l'environnement.

Les indemnités de fonctions réglementaires sont allouées au Maire et à l'Adjoint ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal délègue à M. le Maire les compétences prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. L'indemnité de conseil est allouée au taux de 100 % au receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable

Les taux des taxes directes locales sont maintenus sans augmentation pour 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 16,13 % ; Taxe foncière (bâti) : 10,08 % ; Taxe foncière (non bâti) : 36,72 % ; CFE : 16,67 %. La redevance d'assainissement est maintenue également à une part fixe de 21,50 € et une part variable de 1,10 € par m3 d'eau assortis de la redevance pour modernisation des réseaux de 0,274 € le m3 qui est versée à l'Agence de l'Eau et d'appliquer les abattements relatifs aux exploitations agricoles selon l'arrêté n° 96 DDAF 3 - 017 du 19.2.1996.

Le conseil décide de ne pas augmenter les loyers de l'immeuble communal du 28 de la rue principale. Le conseil municipal décide d'instituer une taxe d'aménagement au taux de 20 % sur le secteur délimité des parcelles Section 7 parcelles 2-3-4-5-6-100-121-137 et 138 et section 6 n° 43 puis Section 5 parcelles 83 et 94 parce qu'elles nécessitent en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur la réalisation d'équipements publics tels que réseaux pluvial et assainissement, voirie et trottoirs, électricité, télécommunications.

Les taux des taxes directes locales sont maintenus sans augmentation pour 2014

Les décisions

Du conseil municipal (suite)

Séance du 29 Avril

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal pour l'année 2014 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 179 242 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 199 729 €.

Et pour le budget annexe de l'assainissement : dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 29 656 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 87 722 € .

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des impôts, le conseil municipal propose une liste de 12 membres titulaires et 12 suppléants pour que le Directeur des Services Fiscaux puisse constituer la commission communale des impôts directs.

Le conseil autorise M. le maire à signer une convention avec la trésorerie de Fénétrange et la recette des finances de Sarreguemines portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Séance du 23 Juin

Le Conseil Municipal décide de réaliser les Travaux de réfection du mur de soutènement de l'aire de jeux et demande les subventions dont peut bénéficier ce projet.

Il décide de reconduire avec effet au 2 septembre 2014 et pour une durée de douze mois, le poste d'agent contractuel sous la forme d'un emploi aidé d'un coefficient d'emploi de 20 heures par semaine rémunéré au smic.

La Télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité est décidée assorti de l'autorisation de signature de convention avec l'état.

Le conseil prend connaissance du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2013 qui peut être consulté en mairie.

Sa demande de poursuivre l'expérimentation de la semaine de 4 jours ayant été rejetée, le conseil donne son aval pour la mise en place des horaires de l'école conformément au règlement type départemental qui prévoit un fonctionnement de 5h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 3h le mercredi matin.

L'école fonctionnera donc les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 – le mercredi de 8h30 à 11h30.

Séance du 18 Août

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants du conseil municipal au sein du Bureau de l'Association Foncière de Postroff qui doit être renouvelé. Sont élus : Roland OURY, Gérard WILHELM et Alexandre HIRAULT, M. le maire étant membre de droit au sein du bureau.

S'agissant de la location des chasses communales pour la période 2015-2024, le conseil municipal décide de consulter les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse par écrit et opte pour l'abandon du produit de la chasse des propriétés communales à la commune.

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ne disposant pas d'assez d'agents ni de matériel pour effectuer l'entretien de toutes les stations d'épuration et compte tenu de la distance entre la commune et le siège des agents d'entretien de la CCSMS il est prévu, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, de le confier à la commune concernée.

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer une convention d'entretien des ouvrages d'assainissement décrivant les opérations que l'agent communal aura à réaliser.

Les décisions

Du conseil municipal (suite)

Séance du 26 Septembre

Le conseil municipal constate que plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Messieurs BECKER Dominique et WEYER Michaël sont désignés pour siéger à la commission de location de la chasse qui est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique.

Le conseil municipal décide de de voter les réajustements des comptes et d'approuver une décision modificative à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

Séance du 20 Octobre

Le conseil municipal décide de maintenir la définition des lots de la chasse de Postroff à savoir deux lots, séparés par l'Isch :

LOT 1 : 270 ha de plaine – 1 229 € loué à Mr. SASSI Alphonse : 2224 route du géant 13105 MIMET, locataire par cession de Monsieur Jean-Claude GUIGOU en date du 17 janvier 2008.

LOT 2 : 200 ha dont 44 ha de forêts – 5 532 € loué à Mr. SASSI Alphonse domicilié à MIMET et locataire depuis 1988.

Monsieur Alphonse SASSI n'étant pas locataire du lot n°1 le 21 juin 1996, il ne peut demander la signature d'une convention de gré à gré. Ce lot est donc mis en adjudication à la date du 15 décembre 2014 avec une mise à prix à 1.300 €.

Pour ce qui est du lot n°2, les conditions étant remplies, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de gré à gré avec le locataire sortant Monsieur Alphonse SASSI au prix du bail échu à savoir 5.532 €. Une clause particulière est apportée au cahier des charges, à savoir qu'au cours du bail, la commune pourra demander la présentation par corps des sangliers prélevés afin de vérifier la bonne gestion du lot de chasse et la constatation des prélèvements. Les modalités de ce contrôle seront précisées lors de l'éventuelle mise en place de ce dispositif.

Sur demande du trésor public, M. le maire est chargé de définir par convention la répartition des frais de fonctionnement du réseau d'écoles et notamment du personnel ATSEM ainsi que les dépenses conjointes à partager entre les communes de Postroff et de Baerendorf.

Le conseil approuve le programme d'exploitation à savoir les coupes dans les parcelles 1, 4, 9 et 10 en totalité et portant sur 74 m3 de bois d'œuvre feuillu façonné et 186 stères de menus produits pour une dépense d'exploitation de 2 300 € et une recette attendue de 6 800 €.

L'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour frais de vente groupée. Le bois de nettoyage sera vendu aux particuliers avec une mise à prix à 12 € le stère (en cas de vente aux enchères) Le suivi des lots de bois de chauffage soit la matérialisation et la réception des lots sera facturé par l'ONF à la commune à 3,72 € TTC le stère.

Monsieur le maire procède à l'exposé de la situation du chantier de reconstruction de l'immeuble sis 28 rue principale et de son aménagement en trois logements. Il ajoute qu'un certain nombre de retenues de garantie n'ont pas été levées à ce jour et il en explique les raisons à savoir :

LOT N° 6 attribué à CM DEMIR pour les travaux d'enduit extérieur : 375,13 €

Les travaux n'ont pas été achevés. En effet, il n'a pas nettoyé les surplus de crépi ce qui a engendré un surcroît de travail ; son marché prévoyait la pose de l'enduit en deux couches avec un jour d'intervalle entre les couches. Or, il a réalisé cette opération le même jour. Il a omis de mettre des joints de dilatation dans les angles et des fissures apparaissent à ce jour. Des fissures sont également présentes à 20 cm du bord et ont nécessité la pose d'un rail collé pour les cacher. Enfin, des incohérences ont été relevées entre les surfaces facturées et celles qui ont été réalisées.

Marché complémentaire au lot 6 conclu pour l'aménagement de la place de la rue de Fénétrange en aval de l'immeuble : 136,34 €.

Des incohérences de surfaces et des problèmes relatifs aux joints de dilatation ont également été relevés. Là aussi, Monsieur DEMIR a refusé de signer le certificat de paiement définitif et qu'il n'a pas été signé de procès-verbal de réception.

LOT n° 7 attribué à l'entreprise Rémy GAUPP pour les travaux de plâtrerie-isolation : 974,71 €

La trappe de désenfumage frotte sur les parois en raison d'une mauvaise adaptation du matériel mis en œuvre. L'entreprise n'a pas posé de mur anti-feu et a donc complété avec un enduit pour palier à cette carence et il en résulte que le passage est trop étroit. Par ailleurs, l'isolation des combles n'a pas été mise en place entre les chevrons ce que la commune a été contrainte de faire en régie. Enfin, l'épaisseur du plâtre prescrite dans le marché n'a pas été respectée dans les couloirs.

(suite à la prochaine page...)

Les décisions

Du conseil municipal (suite et fin)

Séance du 20 Octobre *(suite)*

LOT n° 8 attribué à l'entreprise BRION & fils pour les travaux l'électricité-chauffage-VMC : 1 433,55 €

Certaines saignées, réalisées entre les murs extérieurs d'une épaisseur de 10 cm n'ont apparemment pas été bien colmatées de même que celles permettant le passage des gaines vers les combles car il a été relevé une forte présence de rongeurs qui se faufilent dans ces interstices. Le recours à une entreprise spécialisée dans la dératisation a déjà été nécessaire de même que l'installation de nombreux dispositifs successifs afin d'endiguer cette propagation qui se renouvelle à chaque saison.

LOT n° 9 attribué à l'entreprise DIEBOLD Stéphane pour les travaux de sanitaire-plomberie : 811,70 €

Les malfaçons relevées sont aussi à l'origine de la présence importante de rongeurs dans les parois. En effet, un sondage a permis de constater que les saignées réalisées pour permettre le passage des gaines n'ont pas été étanchéifiées.

Note d'honoraires définitive du maître d'œuvre Jean-Yves VALENTIN : 691,29 €

Au vu des conflits existants avec plusieurs entreprises au sujet de malfaçons qui auraient pu être évitées si le chantier avait été suivi de manière assidue et si la mission du maître d'œuvre avait été réalisée de façon satisfaisante.

Séance du 30 Octobre

Le conseil municipal décide de modifier sa décision prise en date du 20 octobre 2014 et fixe la mise à prix du loyer du lot de chasse n° 2 de 200 ha dont 44 ha de forêts à 4.832 € par an et autorise M. le maire à signer la convention de gré à gré avec Monsieur Alphonse SASSI.

Séance du 28 novembre

Le conseil municipal décide de retenir les candidats suivants pour l'adjudication du lot de chasse n°1 qui aura lieu le 15 décembre 2014 sous réserve qu'ils produisent les documents manquants à leurs dossiers à savoir : MM. TRESSEL Jean-Philippe, GANGLOFF Jean-Pierre, PFEIFFER Tharcisse, BOHN Eric et JUNGKER Christophe.

Le conseil municipal décide de reconduire annuellement la délibération instituant une taxe d'aménagement au taux de 1% sur le territoire communal hormis les parcelles suivantes grevées d'une TA au taux de 20% : Section 7 parcelles 2-3-4-5 -6-100-121-137 et section 6 n° 43 puis Section 5 parcelles 83 et 94 pour les portions situées en zone A de la carte communale approuvée en date du 3 novembre 2006.



Les réalisations de l'année

Dans notre village

Amélioration de l'acoustique dans la salle des fêtes

En ce début d'année, la commune a fait réaliser des travaux d'amélioration de l'acoustique dans la salle de motricité par l'entreprise SODIMU de Sarreguemines qui a installé sur les pentes de la toiture, des capteurs acoustiques en mousse de mélamine de 1er choix à très fort pouvoir absorbant.

Ces travaux qui améliorent considérablement le confort de cette salle pour les enfants qui l'utilisent dans le cadre des activités scolaires et pour les usagers lors de manifestations diverses, ont coûté 3.410 € HT.

Les usagers ont pu apprécier l'absence de résonnance depuis que ces travaux ont été réalisés



L'école remise à neuf

La pause estivale a été propice à des travaux de rénovation de l'école.

En effet, réhabilité en 2001, le bâtiment nécessitait un ravalement de ses façades. Un devis avait été réalisé par une entreprise voici quelques années et le coût avait été estimé à 4.800 € pour la seule réfection des boiseries. Bien qu'un appel ait été lancé au bénévolat, les travaux n'ont pas pu être réalisés jusqu'à présent.

Cet entretien étant devenu impératif à présent, c'est le maire Ernest Holtzscherer et Alexandre Holtzscherer, employé communal, qui ont réalisé les travaux qui ont consisté à enlever l'ancienne lasure par traitement par éclaircisseur et à apposer de nouvelles couches de lasure sur les boiseries, à réparer les crépis endommagés et à remettre en peinture le pignon est.

Une des portes fenêtres de la salle de motricité a également été repeinte dans sa couleur d'origine.

Ils en ont profité pour peindre également la façade arrière du garage donnant sur la cour d'école de façon à ce que l'ensemble des lieux soit harmonieux.

Le coût du matériel utilisé pour ces travaux s'élève à 1 066,75 € HT.





Les réalisations de l'année

Dans notre village (suite)

Les réfections diverses

La porte de la mairie ainsi que celle de l'église protestante ont ainsi été remises en peinture et le **panneau–plan** du village a été rénové (coût 780 €) .

L'emplacement de ce dernier a été dégagé au grand dam de Gaby et Marie-Claire qui regrettent leurs rosiers mais cet aménagement était indispensable pour éviter que l'installation ne soit rongée par la végétation.

Le **remplacement du tintement de la cloche n° 3 à l'église catholique** a été réalisé pour 943 € HT, de **nouveaux logiciels** ont été acquis pour la mairie pour un montant de 775 € HT et les **travaux d'infrastructure en forêt communale** ont coûté 1 965,79 € HT.

Le panneau d'affichage en face de la mairie a également été remis en état.

Enfin, des **travaux d'électricité** (lumières et prises) et **d'isolation** ont été menés sur le mur intérieur du garage de la **maison de l'école**, afin de solutionner des problèmes d'humidité dans les chambres à coucher.



Un aménagement de l'espace est programmé pour le printemps









Les projets en cours

Dans notre village

Rue de l'Eglise : réfection du mur de soutènement

Comme cela a été évoqué dans le bulletin communal de l'an dernier, il sera bien nécessaire de procéder à la réfection du mur de soutènement de la rue de l'église avant de procéder à l'aménagement de cette voirie.

En effet, d'importantes fissures sont présentes. Par ailleurs, il est également urgent de mettre aux normes la clôture de l'aire de jeux.

Ces travaux seront confiés à l'entreprise Alsace Application de Siewiller pour un montant de 36 331,70 € et comprennent la réalisation d'un nouveau mur, d'une clôture normalisée avec un portail et un portillon.

D'autres menus travaux d'aménagement au centre-village avec enrobés seront réalisés en même temps et dans le même budget.

Cette opération sera financée avec l'aide de l'état à hauteur de 12 445 €, de fonds parlementaires grâce à l'intervention de Madame la Sénatrice Gisèle PRINTZ à hauteur de 2 500 € et enfin grâce à une subvention « amendes de police » (demandée à hauteur de 3 500 €).





Travaux de voirie de la rue de l'Eglise

Les travaux de voirie pourront débuter dès que le mur de soutènement aura été réalisé et que l'appel d'offres aura été mené à terme.

La commune envisage aussi de remplacer le schiste aménagé devant l'église protestante par de l'enrobé car ce matériaux a l'avantage d'être stable sur ce terrain pentu et sans cesse raviné par la pluie.

Les élus projettent aussi d'installer un miroir à l'angle de la rue Principale et de la rue de Fénétrange afin d'augmenter la visibilité et assurer la sécurité du carrefour





Cadre de vie

Le fleurissement

Poursuite des efforts pour le fleurissement

Cette année, tous les efforts ont été fait pour que le fleurissement soit encore une réussite. Les bénévoles ont répondu présent le 10 Mai pour participer à la plantation : de nouveaux visages sont apparus, notamment les nouveaux conseillers nouvellement élus pour leur premier mandat, mais aussi les conjoints et les habitués.

Pour que le fleurissement soit une réussite, il faut une bonne préparation, une bonne mise en œuvre et aussi un bon suivi :

- La préparation : par des réunions de la commission fleurissement; par une collaboration depuis quelques années avec l'ESAT d'Albestroff représenté par Mr Denis BONOMETTI qui donne des conseils sur le choix des variétés de fleurs; par un entretien des espaces de fleurissement.

- la mise en œuvre : la journée «fleurissement» permet de faire la plantation, mais aussi divers travaux d'entretien. Cette année par exemple, les pavées de la fontaine (rue de Fénétrange) ont été nettoyés.

- l'entretien : pendant tout la période estivale, l'arrosage régulier est évidemment nécessaire, ainsi que le nettoyage des « mauvaises herbes ». Cet entretien est réalisé en grande parti par les bénévoles dans la commune.

Merci à tous ceux qui participe activement à ce fleurissement, et qui permet d'embellir notre commune.

Fleurissement : Le village embelli pour un budget maîtrisé de 721,81 €









Une bande florale a été aménagée derrière la fontaine (rue de Fénétrange) par l'ouvrier communal et le maire, pour un coût de 300 €.

La vie à Postroff

Au fil des mois...

24 Mai - En mémoire du Capitaine Winters

La dernière mission du capitaine Winters (*extrait de l'article de Mr Patrick Bachmann*)

A la veille de la commémoration du 70ème anniversaire du débarquement des alliés en Normandie, une poignante cérémonie s'est déroulée avec l'Américain Billy Winters, sur une colline entre Wolfskirchen et Postroff. Lieu du crash, le 25 novembre 1944, du Thunderbolt du capitaine William Robert Winters, de la 81e escadrille de chasse de l'U.S. Air Force.

Billy, le fils de l'aviateur américain, s'était juré de faire un jour étape en Alsace Bossue avant d'aller s'incliner en Lorraine, au cimetière américain de Saint-Avold, sur la tombe de ce père qu'il n'avait pas connu. Avec son épouse Hélène et plusieurs amis, il a été accueilli, samedi matin, par des personnalités tant civiles que militaires auxquelles s'étaient joints de nombreux habitants des deux localités

Une stèle montrant le portrait du valeureux pilote

Sur les hauteurs, les maires Roger Wahl (Wolfskirchen) et Ernest Holtzscherer (Postroff) ont été rejoints à la lisière du bois par le député de Saverne Patrick Hetzel et les conseillers généraux Jean Mathia (Drulingen) et Alfred Poirot (Fénétrange). Autour de la stèle sur laquelle flottaient les couleurs françaises et américaines avaient pris place avec leurs porte-drapeaux les associations d'anciens combattants et du Souvenir français de Sarrebourg, Fénétrange et Sarre-Union.

Le maire Roger Wahl a salué Billy et Hélène Winters ainsi que la délégation américaine.

Il leur a rappelé qu'ils se trouvaient, en ces lieux, sur quatre frontières : celles de l'Alsace et de la Lorraine, des départements de la Moselle et du Bas-Rhin, des cantons de Sarre-Union et de Fénétrange comme des communes de Wolfskirchen et de Postroff. Après avoir évoqué la dernière mission du capitaine Winters et précisé l'emplacement du crash, il a rappelé combien était important le devoir de mémoire de ce jour. Avec son collègue de Postroff, il a pris l'engagement de venir y déposer, chaque année, le jour de la victoire du 8 mai, une gerbe de fleurs en souvenir du capitaine Winters et de tous les GI's qui ont perdu leurs vies pour offrir la paix en héritage. Laissant apparaître le portrait et les mérites du valeureux pilote, la stèle a été dévoilée par les officiels. Alors Rémy Christophe a interprété à la trompette Into thy Hands et Commandos du ciel. A retenti aussi la sonnerie Aux morts ouvrant la minute de silence. Après l'hymne américain et le dépôt d'une gerbe, il est revenu à la chorale de Wolfskirchen de chanter la Marseillaise sous la direction de Huguette Finck.



La démocratie en héritage

Le député Patrick Hetzel s'est ensuite adressé en anglais à Billy Winters. Il l'a félicité de l'initiative qu'il a prise et a rappelé combien était justifié l'honneur fait à son père, car « en cette veille d'élections européennes, nos pays doivent à votre père, comme aux milliers de jeunes GI's tombés dans ce conflit mondial, de pouvoir jouir de la démocratie et de la paix ».

Sur ce, le maire Ernest Holtzscherer a invité l'assistance au verre de l'amitié servi à Postroff.



Mr Billy Winters et les maires Wahl et Holtzscherer, entourés du Député Patrick Hetzel et du Conseiller Général Jean Mathia devant la stèle du pilote américain.

La vie à Postroff

Au fil des mois… (suite)

12 Juin - Visite du sous-préfet, Eric Infante

La municipalité a eu le grand honneur d'accueillir, Eric Infante sous-préfet de Sarrebourg, dans le cadre de ses visites aux différentes communes du Pays de Sarrebourg.

Le maire, Ernest Holtzscherer, ainsi que quelques conseillers disponibles ce jour-là, se sont fait un plaisir de lui réserver un accueil chaleureux. Différentes questions ont été mises à l'ordre du jour. La première concernait la rénovation de la voirie de la rue de l'Église, qui du coup engendre une réfection complète du mur du terrain de jeux de la commune. Ce mur datant d'il y a plus de cinquante ans ne supporterait pas d'énormes travaux de voiries, un effondrement pourrait même être possible.

Le sous-préfet a encouragé ses interlocuteurs à réaliser rapidement ces travaux, chose qui sera faite dès cette année, des devis sont en cours.

Les personnes présentes ont pu découvrir un homme au grand charisme et conscient du problème des petites communes. Le maire en a profité pour le remercier au nom de tout le conseil municipal dont les soucis majeurs restent l'embellissement du village tout en préservant le patrimoine pour les générations futures.



13 Juillet - 30ème édition de la Marche Populaire

Cette année, la marche populaire de Postroff revêtait un caractère exceptionnel : le 13 juillet 2014 fut celui de la 30ème marche.

Nous ne sommes plus que quelques-uns à être présents depuis 3 décennies : les familles Hofbauer Auguste, Oury Roland, Hauer Didier et Willig Gilbert.

Il y a quelques années, alors que l'association sportive de Postroff commençait à s'essouffler, Jean Junker de l'association « enfants, espérance du Brésil » a proposé de prendre le relais. Désormais, l'association de Postroff et celle de J. Junker travaillent la main dans la main pour que la marche soit un succès. Cette année, ce sont 657 marcheurs que se sont lancés sur nos chemins de campagne. Par temps agréable, ils ont cheminé par monts et par vaux. Les collations servies aux quatre postes n'ont pas manqué de leur redonner des forces. Aussi sont-ils arrivés à bon port, après 5, 10 et parfois 20 km de marche.

Dans la salle de l'école et sous chapiteau, vous étiez nombreux à venir déguster le succulent repas préparé avec soin par toute l'équipe de bénévoles. Grâce à votre présence, nous avons pu faire un beau don à Bernadette Marchand, une française qui a choisi de vivre, -pauvre parmi les pauvres- dans un bidonville de Salvador de Bahia au Brésil.



J'ai pu la visiter il y a quelques années et Jean Junker y était l'année dernière. Je peux vous certifier que l'argent y est utilement investi. Même si le Brésil est riche, la population des bidonvilles demeure très pauvre. Jean Junker projette d'y retourner bientôt. Si vous souhaitez l'accompagner, sachez qu'il serait ravi !

Merci du fond du cœur à tous les bénévoles ; merci aux marcheurs ; merci à vous tous qui avez déjeuné avec nous.

La soirée harengs du 10 novembre et qui sert la même cause, fut elle aussi un beau succès. La salle de l'école ne pouvait accueillir plus de monde et vous étiez très nombreux à avoir emporté le repas chez vous.

Merci beaucoup et à l'année prochaine.

Marie-Claire Steffanus

La vie à Postroff

Au fil des mois… (suite)

12 Octobre - Brioches de l'amitié

Le maire, Ernest Holtzscherer, et son adjoint, Alexandre Hirault, ont sillonné les rues du village pour la traditionnelle vente des Brioches de l'amitié.

Ils ont reçu l'aide de plusieurs enfants de la commune : Gwendoline, Alexandre, Anthéa et Angélique qui se sont adonnés avec ferveur à cette opération.

Le montant de la récolte est de 362 €.

Cet argent récolté permettra de venir en aide à d'autres enfants, qui n'ont pas tous eu la même chance d'être en bonne santé. Par ce geste, une aide supplémentaire pourra leur être allouée pour contribuer à leurs besoins quotidiens.

Marie-Thérèse Wilhelm (extrait du Républicain Lorrain)



27 Octobre - Visite du sénateur, Jean-Louis Masson

C'est pour une courte mais passionnante visite que le lundi 27 octobre dernier, la municipalité a eu l'honneur d'accueillir Monsieur le Sénateur Jean-Louis Masson qui est aussi Conseiller municipal de Nouilly et Conseiller général de la Moselle (canton : Vigy)

En effet, les élus ont alerté Monsieur MASSON sur la situation difficile et atypique de la commune au regard du transport scolaire dont le coût doit être intégralement pris en charge par la collectivité, déduction faite d'une petite contribution des parents qui est restée inchangée depuis 2001.

Le Conseil Général de la Moselle fixe effectivement un seuil de distance entre les communes membres d'un même réseau ou regroupement pédagogique et Postroff et Baerendorf ne sont pas assez éloignées l'une de l'autre pour permettre la prise en charge des frais de transport par le Département en ce qui concerne Postroff car ce qui est paradoxal, c'est que le Département du Bas-Rhin a, pour sa part, décidé d'accorder à la commune de Baerendorf, le remboursement de 50% de ses frais pour ce qui concerne les enfants domiciliés en Alsace !

Attentif à ces révélations, Monsieur le Sénateur MASSON a promis de rédiger une question écrite à ce sujet et de relever la situation particulière de la commune de Postroff, enclavée dans le Bas-Rhin et fonctionnant de concert avec son administration scolaire mais sans bénéficier de ses avantages.



Mr Masson entouré d'une délégation du conseil Municipal devant la mairie

Monsieur Masson a ensuite été interrogé sur le projet de la réforme territoriale et en qualité de membre de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation il en a profité pour répondre aux questions des élus en ce qui concerne la libre administration et l'autonomie financière et fiscale des collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel.

D'autres sujets liés à la vie communale ont également été évoqués, tels que la gestion de la location de la chasse…

Enfin, les élus ont présenté à Monsieur Masson les projets en cours et proposent de solliciter une aide au titre des fonds parlementaires pour certains.

La vie à Postroff

Au fil des mois… (suite)

6 Novembre - Un défibrillateur pour sauver des vies

De nombreuses études montrent que le pronostic des arrêts cardio-respiratoires par trouble du rythme cardiaque grave est amélioré si une défibrillation est réalisée précocement.

Aussi, à l'initiative de la Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS), des défibrillateurs cardiaques ont été remis par son président Roland Klein aux maires de plusieurs communes dont Postroff. La CCSMS a investi cette année près de 20.000 € pour sauver la vie en cas de défaillance du cœur.

En effet, bien qu'il n'y ait pas obligation, la mise en place de défibrillateurs répond à une mission de sécurité publique qui incombe aux responsables locaux. L'intérêt principal de ces appareils réside dans le fait qu'ils sont utilisables par tout le monde.

Aussi, après l'installation récente du dispositif en façade de la mairie, la municipalité a organisé une réunion en vue de sa mise en service et son utilisation par la population le jeudi 6 novembre dernier et une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation et ont participé à cette initiation.

Cette réunion a été menée par Mr **Franck Becker**, urgentiste à Sarrebourg (maire d'Imling, ainsi que vice président de la CCSMS). Il a pu donner les informations essentielles afin de pouvoir s'en servir.

Les démonstrations, les questions, les levers de doute ont permis à l'assistance, restée attentive tout au long de la soirée, de repartir un peu plus rassurée, si le cas se présentait !

Le défibrillateur est
Installé
en façade de la mairie





30 Novembre - La fête des aînés

La fête des aînés, organisée par la municipalité, n'a pas dérogé à la règle, cette année. Elle a débuté par un tour d'horizon de l'année écoulée.

Après une pensée particulière pour les personnes absentes, souffrantes et ceux qui sont dans le deuil, les élèves de l'école, sous la direction de Mme Fromeyer, ont présenté une farandole sur un air de folk. Ils ont réalisé une danse des bâtons, une zumba fiesta, des exercices d'accro sport au rythme de la musique, à la lumière des lanternes, des chants et comptines. Ils ont régalé le public.

(suite à la prochaine page...)



La vie à Postroff

Au fil des mois… (suite)

30 Novembre - La fête des aînés *(suite)*

Le conseiller général Alfred Poirot a expliqué aux personnes aînées, le rôle de l'Apa (Aide pour personnes âgées). La chorale Les joyeux choristes a également fait une entrée remarquée avec de nombreux chants de Noël, ainsi qu'un petit détour par l'Italie avec un chant de Vivaldi.

Le maire, dans son allocution, a remercié « tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette journée. Je souhaite aux membres présents un joyeux Noël, rempli de joie, de bonheur et de paix. »

Les élèves de la classe de Marlène Fromeyer ont régalé le public

Elle a offert un des derniers spectacles aux personnes âgées de Postroff. Car elle fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire 2015-2016. La commune lui est très reconnaissante pour sa contribution aux nombreuses fêtes au cours de sa carrière et surtout pour la qualité de son enseignement et lui renouvelle toute sa gratitude.



La vie à Postroff

Au fil des mois… (suite et fin)

15 Décembre - Adjudication de la chasse

Événement peu courant dans la commune puisque, depuis 1996, la chasse a été louée "de gré à gré". Cette fois ci, bien que la location du lot n° 2 "Plaine et forêt", d'une superficie de 200 ha, ait ainsi été reconduite par une convention de gré à gré à Alphonse Sassi, domicilié à Mimet (13) et qui est locataire depuis 1988., Le lot n° 1 "Plaine" (270 ha) a été attribué par adjudication "aux feux à la bougie" : les enchères se font sur la base du loyer annuel. À l'extinction de la 3e bougie, le plus fort enchérisseur emporte l'enchère et devient locataire.

La salle du conseil municipal s'est bientôt révélée trop petite pour accueillir les nombreuses personnes ayant souhaité assister à l'évènement.

Cinq candidats avaient déposé un dossier. Et c'est à l'issue de plusieurs enchérissements qu'Éric Bohn, demeurant à Baerendorf (67), s'est vu attribuer le lot, pour 2 600 € annuel.

La chasse est donc mise en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit jusqu'au 1er février 2024.



23 Décembre - Anniversaire de la doyenne (91 ans)

C'est un bonheur intense qui règne autour **d'Irma Wies**, qui vient de fêter ses **91 printemps**.

Née le **23 décembre 1923** à Dabo-Schaeferhof (57), Mme Wies est la troisième de la fratrie de cinq enfants des époux Barbe et Charles Zimmermann. En 1948, elle s'est mariée avec Jules Wies. De cette union sont nés six enfants, Julienne, Roger, Josiane, Bernard ainsi que les jumeaux, Jacky et Sylvain. Treize petits-enfants sont venus agrandir ce cercle familial, qui à présent compte également treize arrière-petits-enfants.

Que du bonheur !

Mme Wies est très entourée de ses enfants et pas un jour ne passe, sans qu'elle ne voie l'un ou l'autre des siens. Tradition oblige, les plus proches viennent déguster un petit café chez la grand-mère, tandis que ceux qui habitent un peu plus loin lui rendent des visites hebdomadaires.

Très alerte, Mme Wies, suit avec beaucoup d'intérêt les nouvelles qui paraissent dans Le Républicain Lorrain , son journal, dont le portage est assuré au village par sa fille, Josiane. Femme de caractère, toujours souriante et positive, Mme Wies a su faire favoriser la réussite des siens en les élevant dans un climat de paix, de tolérance et d'amour.

Irma Wies a été très flattée et honorée de recevoir la visite de la délégation du conseil municipal. Et ce, d'autant plus que son petit-fils, Fabien Oury, en est un membre actif, assurant également la présidence de l'association sportive locale.



Le maire très ému s'est permis de rajouter qu'il se souviendra toujours de cette date du 23 décembre, ce dernier fêtant son propre anniversaire ce même jour.

Puis, l'édile et l'ensemble des membres du conseil ont souhaité de tout cœur à Mme Wies de rester aussi alerte, tout en lui donnant d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.

Nos félicitations et tous nos vœux de prospérité à la jubilaire.

Marie-Thérèse Wilhelm (extrait du Républicain Lorrain)

Un poney Club à Postroff

L'Ecurie d'Apostrophe

Aline Schrade se présente ...

■ Pourquoi Écurie d'Apostrophe, allez vous vous demander !

Le « A » de Aline, mon prénom, précédent « PostroPHE » afin d'éviter toute répétition grammaticale.

L'Écurie d'Apostrophe à Postroff

Forte de mon expérience professionnelle, j'ai voulu utiliser toutes mes compétences dans une seule et unique structure, la mienne.

L'Écurie d'Apostrophe propose des pensions pour équidés (Chevaux, poneys, ânes), ainsi que de l'enseignement d'équitation, principalement pour enfants à partir de 4ans.

- De l'initiation pour les plus novices,
- des stages « découverte », de plusieurs jours (pendant les vacances scolaires), pour ceux qui souhaitent s'imprégner du monde équestre,
- des cours d'équitation pour une progression régulière,
- des passages d'examens fédéraux (Galop 1 à 7) pour les plus entreprenants,
- et de la balade pour ceux qui souhaitent simplement se faire plaisir.

Six mois de création, mais déjà une vingtaine de licenciés FFE (Fédération Française d'Équitation) et 5 pensionnaires.

En plus des 3hectares de pré, un rond de longe (surface ronde de 15m de diamètre en sable) et une carrière (surface de 20/40m en sable également) sont présents pour pouvoir évoluer et progresser avec sa monture.

En bas de la rue Principale, en allant vers Baerendorf, vous apercevrez un bâtiment bien décoré.

N'hésitez à vous y arrêtez pour prendre un bon bol d'air frais, avec une légère odeur de poney, c'est agréable de venir s'assoir sur un banc quelques minutes pour appréciez la vue, le calme, ou encore venir écouter les rires des enfants pendant les cours qui se déroulent le mardi soir ou dimanche matin.

Aline Schrade









La vie à l'école de Postroff

Au fil des mois…

Les apprentis pâtissiers





Rien de mieux que de le faire soi-même, rien de mieux que de mettre la main à la pâte ! Tous les ans, nous fêtons les rois et nous fabriquons nos galettes nous-mêmes. Le matin, nous préparons la frangipane avec des œufs, du sucre, du beurre et de la poudre d'amandes en suivant la recette. Après la cuisson, nous laissons reposer les galettes. Et l'après-midi, c'est le moment de la dégustation.

Lilian, Pablo et Thibault ont trouvé les fèves, ce sont eux qui sont devenus rois ! Vive les rois !





La douceur et le soleil pour le carnaval



Vendredi 14 mars, nous avons défilé dans les rues du village. Tous les élèves et les adultes avaient de beaux costumes.

Il faisait très beau. Nous avons sonné à toutes les portes. Nous cavalcade, nous avons mangé des crêpes et du pop-corn.

La vie à l'école de Postroff

Au fil des mois… (suite)

Les élèves sensibilisés au respect de la nature

Vendredi 21 mars, les enfants de l'école de Postroff ont procédé durant toute la matinée au nettoyage de la nature et de leur environnement.

Munis de gants et de sacs poubelles, ils vers Wolfskirchen. Dans leur mission de nettoyage, ils étaient accompagnés par 2 mamans d'élèves.

Cette sortie a aussi permis de découvrir les signes du printemps : violettes, primevères et coucous, aubépines en fleurs, bourgeons, les amas d'œufs de grenouille dans les fossés.

A midi, les élèves du cycle I, qui ont eux aussi procédé au nettoyage sont venus les retrouver pour partager le barbecue offert par les 2 municipalités.





L'apprentissage de la nage

Tous les jeudis après-midi, nous allons à la piscine avec les copains de l'école de Baerendorf. Nous apprenons à mettre la tête sous l'eau, à nous déplacer dans l'eau même là où nous n'avons pas pied ! Nous apprenons à nager. Bref, nous apprenons à devenir de vrais petits poissons !

Cette opération est reconduite chaque année, elle est possible grâce à la municipalité qui prend en charge le transport des élèves. Elle est aussi rendue possible grâce aux parents qui passent un agrément et qui acceptent de nous accompagner. Merci à eux !



La vie à l'école de Postroff

Au fil des mois… (suite)

Une 3ème marche gourmande

Dimanche 13 juin, les élèves, les parents et les enseignants ont organisé leur troisième marche gourmande au profit de la coopérative scolaire de Baerendorf-Postroff. Cette année, deux nouveaux circuits ralliant les deux villages ont été proposés aux 350 participants. Sur le circuit le plus long, les marcheurs ont eu l'occasion de découvrir les chênes napoléoniens de Hirschland. Quatre haltes gourmandes ont échelonné la marche permettant à chacun de se restaurer et de reprendre des forces. Le long du chemin, les participants ont aussi eu l'occasion de découvrir les réalisations plastiques des élèves, des citations, proverbes et maximes agrémentées de dessins car marcher amène non seulement à admirer le monde qui nous entoure mais aussi à méditer…

Le repas principal a été servi sous des chapiteaux dressés dans la cour de l'école. L'après-midi fut consacré à la kermesse où les enfants eurent l'occasion de démontrer leur dextérité en s'essayant aux 20 jeux proposés. Le stand de maquillage mené par des mamans expertes eut quant à lui un beau succès. Une journée très réussie rendue possible grâce à l'investissement sans faille des parents, grands-parents et autres bénévoles.

Une journée pleine... de souvenir

La fin de l'année scolaire est souvent l'occasion de sorties et de rencontres. Le 23 juin, les élèves de l'école de Postroff ont accueilli leurs correspondants de Veckersviller avec qui ils avaient débuté un échange épistolaire depuis quelques mois. Le programme était chargé. Le matin a d'abord eu lieu la chasse aux balises dans les rues du village. Répartis en 6 équipes, encadrées par des mamans bénévoles, Jennifer en contrat CUI dans les 2 classes et les 2 enseignantes, et munis du plan du village, ils avaient pour missions de retrouver 10 balises cachées dans des endroits « remarquables ». Après une pause, les élèves de Veckersviller ont présenté des chants et danses qu'ils ont préparés dans la perspective de leur fête scolaire. Le pique-nique, pris à l'ombre a permis de reprendre des forces.

L'après-midi, tous les enfants se sont retrouvés sur le terrain du village pour s'adonner à près de 20 jeux de kermesse dont un atelier maquillage qui a eu beaucoup de succès.

Toutes ces activités ont si bien fédéré les 2 classes qu'en fin de journée, elles ne formaient plus qu'un seul groupe qu'il a fallu séparer au moment du départ. Les élèves et leurs enseignantes ont promis de reprendre cette correspondance à la rentrée prochaine.



La vie à l'école de Postroff

Au fil des mois… (suite)

Dernier jour d'école pour Josiane Hirtz



Lundi 30 juin, Madame Hirtz Josiane a assuré son dernier cours d'enseignement religieux aux élèves du cours préparatoire et du cours élémentaire de l'école de Postroff. Réunis autour d'elle, les élèves lui ont remis un cadeau en leur nom mais aussi au nom de tous les élèves qui ont suivi son enseignement durant 12 ans. Le cadeau, un fauteuil relax permettra à Madame Hirtz de prendre un repos bien mérité.

Merci Madame Hirtz !

Sortie pédagogique : à la découverte des vendanges

Une sortie pédagogique où les élèves sont acteurs et les écoliers sont devenus pour un moment vendangeurs.

Dans le cadre des disciplines « Découverte du monde », les élèves de l'école de Postroff ont été invités à mener une activité de saison, mais peu commune à l'Alsace Bossue et à notre coin de Lorraine. Ils sont devenus vendangeurs. Car il existe encore sur le ban de Baerendorf, au lieu-dit Rebberg quelques ares de vigne entretenus avec soin qui produisent un raisin de table sans aucun traitement. Les 23 élèves étaient donc très enthousiastes pour cette sortie jeudi après-midi. Sur le chemin, ils ont tout d'abord découvert le coin des vignes des bois dormants, vignes qui ont été « réveillées » cet hiver par des papis charmants, ce qui leur a rappelé un certain conte.

Arrivés sur place, après les recommandations de sécurité, les enfants se sont dirigés dans les différentes rangées, armés de seaux, sécateurs ou ciseaux. Les plus rapides ne pensaient qu'à remplir leurs seaux, les gourmands se sont pris le temps de goûter les différentes sortes de grain. Il étaient surpris par toute cette petite faune : coccinelles, perce-oreilles, fourmis, scarabées, araignées, courtilières, peuplant la vigne.

Au moment de vider les seaux dans le broyeur, tout le monde était volontaire pour en tourner la manivelle. Cette opération terminée, on versa le moût dans le pressoir d'où le jus coulait à flot et 23 gobelets se tendirent pour en goûter le précieux liquide : « c'est bon, c'est sucré ».

Le pressoir démonté, les élèves ne manquèrent pas d'admirer le gâteau fait de rafles, pépins et peaux. Une belle leçon dans la nature où les élèves auront appris moult mots nouveaux tout en agissant. Revenus à pied dans leur école, ils n'ont pas manqué de partager le raisin qui leur avait été offert avant de repartir chez eux.



La vie à l'école de Postroff

Au fil des mois… (suite et fin)

Un spectacle pour la fête de Noël

Le vendredi 19 décembre les élèves ont invité parents et grands-parents à leur fête de Noël



Après le spectacle, qui fut apprécié et fort applaudi, Monsieur le Maire a offert à chacun des élèves un petit présent au nom de la Municipalité en les remerciant pour leur investissement.

Jennifer, Martine et la maîtresse ne furent pas oubliées et puis petits et grands se sont retrouvés autour du goûter de Noël. Les Bredele et le vin chaud eurent beaucoup de succès.

Tout ce petit monde se sépara en se souhaitant de bonnes vacances et un joyeux Noël.



Le spectacle était bien rôdé car les élèves l'avaient déjà montré à la fête des personnes âgées à Postroff, ainsi qu'à à Baerendorf.



Etat civil

Communiqués de la mairie

Grands anniversaires

Mme.	WIES	Irma	née le	23/12/1923
Mme.	HOLTZSCHERER	Lydia	née le	11/02/1929
Mme.	WILHELM	Charlotte	née le	28/08/1929
Mme.	GAUPP	Alice	Née le	20/10/1931
Mme	WALTER	Renée	Née le	23/04/1933
Mr	ENGEL	Josef	Né le	05/04/1934
Mr	NEUBAUER	Théo	Né le	04/06/1934
Mme	WOKAL	Georgette	Née le	06/08/1935



Naissances

LAURENSON Maël né à Saverne le 10 février

LAHM Célestin, né à Strasbourg le 8 mars

TIOUKA Emma-Lou, née à Sarrebourg le 14 mars

GILGERT Amandine née à Saverne le 22 octobre

NEUBAUER Tiago, né à Sarrebourg le 9 novembre

BOUR Léo, né à Saverne, le 25 décembre



Décès

GRAFF Rodolphe, décédé le 22 février à Postroff

QUIRIN Georgette née WOKAL, décédée le 22 décembre à Sarrebourg



Don du sang

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Fénétrange - Niederstinzel - Postroff

Bilan des activités 2014 :

L'association a permis de collecter 152 dons (8 premiers dons)

FENETRANGE	03/01/14	53 donneurs	12 de Fénétrange, 7 de Niederstinzel, 19 de Postroff, 7 de Diedendorf, 7 de Wolfskirchen, 11 d'autres villages (3 premiers dons)
POSTROFF	23/05/14	54 donneurs	5 de Fénétrange, 5 de Niederstinzel, 17 de Postroff, 6 de Diedendorf, 9 de Wolfskirchen, 11 d'autres villages (2 premiers dons)
NIEDERSTINZEL	24/10/14	45 donneurs	6 de Fénétrange, 14 de Niederstinzel, 7 de Postroff, 8 de Diedendorf, 3 de Wolfskirchen, 7 d'autres villages (3 premiers dons)

Calendrier de la collecte 2015

FENETRANGE	**09 janvier 2014**
POSTROFF	**22 mai 2014**
NIEDERSTINZEL	**23 octobre 2014**

Pourquoi donner son sang ?

C'est naturel

Une bonne action

Un acte citoyen

Quelque chose de gratuit pour sauver des vies que c'est la meilleure des raisons

Peut-être qu'un jour je vais en avoir besoin, mois aussi. Il faut venir donner son sang ça ne fait pas peur, ça se passe très bien

40% Maladies du sang
30% Chimiothérapie
25% Interventions chirurgicales
5% Autres situations

Pour toutes ces raisons, le don du sang c'est Important.

■ L'année 2014 s'est achevée avec un bilan de 152 dons ; vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous en remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans votre effort et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes.

Je remercie la population pour leur accueil et leur générosité lors de la vente des calendriers et la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes.

Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2015, pour vous et vos proches, et pour les malades qu'ensemble nous contribuons à sauver.

Le Président,
Dany KLEIN

Vie pratique

Bon à savoir

Le tribunal d'Instance de Sarrebourg : Le conciliateur de justice

La Conciliation Judiciaire en dix questions - réponses

1 – Qui est le conciliateur de Justice ?
Il fait partie intégrante de la Justice française. Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Il ne donne pas de consultation juridique. Il peut, dans certains cas, se déplacer sur les lieux pour proposer une solution amiable. C'est un bénévole.

2 – Qui nomme le conciliateur de justice ?
Il est nommé à ce poste par le Premier Président de la Cour d'Appel dont il dépend.

3- Formation des conciliateurs de justice ?
Il reçoit, au minimum, deux journées de formation par an, soit par des juges de la Cour d'Appel, soit par des juges de l'Ecole de la Magistrature.

4 – Quelle est la mission des conciliateurs de justice ?
Le conciliateur de justice intervient dans les affaires entre les **propriétaires – bailleurs et les locataires**, les **conflits de voisinage** (problèmes de mitoyenneté, de bornage, plantation règlementaires des arbres, les droits de passage, le droit au désenclavement, les différentes servitudes [concernant l'eau, les droits de passage,…], les autres nuisances), les **litiges liés à la consommation** (litiges, avec la banque, une assurance, un fournisseur d'accès à internet [FAI], le démarchage, la garantie de conformité, les clauses abusives, l'abus de faiblesse, les obligations concernant l'information commerciale, pratiques commerciales,…)

5 – Quelles sont les affaires qu'il ne peut traiter ?
Les affaires entre les particuliers et l'administration, les affaires d'état civil et familiales [divorce – reconnaissance d'enfants – pensions alimentaires – gardes d'enfants – autorités parentales - …].

6 – Comment saisir le conciliateur de justice ?
De votre propre initiative (en se renseignant sur ses coordonnées, par exemple, à la mairie de votre commune), ou par délégation du juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

7 – Comment se déroule la conciliation ?
Dans un premier temps le conciliateur de justice reçoit la doléance. Ensuite il « invite à comparaître » la partie adverse [hors votre présence]. Puis il propose aux personnes en conflit, ou lors d'un litige, une réunion de conciliation. Il peut essayer également de régler le conflit ou le litige à distance (internet…). Un juge peut lui demander de concilier une affaire. *Entreprises* : un mandat ou une procuration de votre entreprise pourra vous être demandé.

8 – Comment parvenir à un accord ?
Si un compromis est trouvé avec votre adversaire le conciliateur de justice vous proposera la signature d'un Procès verbal de conciliation. Les parties s'engageront mutuellement l'une envers l'autre. Le conciliateur de justice notera vos coordonnées de façon complètes (adresse, date et lieu de naissance,…). Les parties peuvent demander l'homologation du Procès verbal de conciliation par le juge d'instance. Dans ce cas le Procès verbal de conciliation recevra Force Exécutoire.

9 – Que devient l'accord ?
Chacune des parties reçoit un exemplaire. Un exemplaire est envoyé au tribunal duquel dépend le conciliateur de justice, pour information et classement. Ensuite les parties seront tenues d'appliquer le contenu de l'accord.

10 – Et en cas d'absence d'accord ?
Contrairement à une décision de justice, « nul n'est tenu de se concilier ». Mais dans ce cas, l'une ou l'autre des parties (ou les deux) peut (peuvent) s'adresser au tribunal compétent (territorialement et de façon attributaire) pour faire régler le différend qui les oppose.
NB : Nous sommes environ 1700 CDJ en France, 28 sur le ressort de la Cour d'appel de METZ et 2 faisant partie du Tribunal d'instance de SARREBOURG. Le rédacteur de ce document a été nommé conciliateur de justice par le Premier Président de la Cour d'Appel de Colmar le 02 octobre 1996. Par la suite, il a été nommé à ce même poste par le **Premier Président de la Cour d'Appel de METZ** le 1er mars 2004. Il intervient dans les cantons de **Phalsbourg et Fénétrange.** Il dépend du tribunal d'instance de **SARREBOURG**.

Comment me contacter ?
Par courrier : à mon nom (Gérard HORN) – Mairie – 1 place d'Armes – 57370 PHALSBOURG
Par téléphone : n° 03 87 24 40 00 – n° de la mairie – le message me sera transmis
Par Fax : n° 03 87 24 10 00 – le fax me sera remis
Par Courriel : gerard.horn3@orange.fr
Permanences : les jeudis – **[sur RDV - Tel 0387244000]** - de 9 h 00 à 12 h 00 –
n° 17 de la rue du Commandant Taillant à PHALSBOURG –(bureau n° 7). Consultation et parking gratuits.

Pôle Déchets
PAYS DE SARREBOURG

ORDURES MENAGERES :

UN RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

POURQUOI CE SYSTEME DE COLLECTE ?

Le Pays de Sarrebourg a opté pour une collecte par camions robotisés à bras articulé, afin de minimiser les coûts du service, lui permettant ainsi de figurer parmi les moins chers de Lorraine.





1. **JE SORS MA POUBELLE LA VEILLE AU SOIR, SELON LE CALENDRIER DE COLLECTE** :
   Le camion de SITA LORRAINE débute la collecte très tôt le matin et pour des raisons techniques, il peut passer plus tôt que d'habitude.

2. **J'EVITE TOUT OBSTACLE ET PRESENTE MA POUBELLE CONFORMEMENT A L'ILLUSTRATION CI-DESSUS OU L'AUTOCOLLANT SUR LE COUVERCLE** :
   La collecte s'effectue par le bras articulé du camion robotisé, manipulé par le conducteur depuis sa cabine. La poubelle ne peut être collectée que si elle est dans le bon sens et tenue éloignée des arbres, haies, murs, véhicules, poteaux électriques et des poubelles des voisins.

3. **JE VEILLE A CE QUE LE COUVERCLE SOIT BIEN FERME** :
   L'objectif est de valoriser un maximum de déchets par le recyclage et le compostage mais également de contrôler la production de déchets qui seront enfouis ensuite au centre d'enfouissement de l'Arrondissement de Sarrebourg.

EN CAS D'EMMENAGEMENT, DE DEMENAGEMENT OU DE MODIFICATION DE LA TAILLE DU FOYER,

merci de nous contacter durant les heures d'accueil pour connaître les démarches à suivre.

Pôle Déchets
PAYS DE SARREBOURG

0800 807 018
(n° gratuit depuis un poste fixe)
pole-dechets@pays-sarrebourg.fr

Le Pôle Déchets vous accueille :
DU LUNDI AU VENDREDI DE
10H00 A 12H00 ET DE 13H30 A 18H00
SAUF LE JEUDI, UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE SARREBOURG - POLE DECHETS
ZAC des Terrasses de la Sarre - Terrasse Normandie – CS 70150
57403 SARREBOURG CEDEX



Le Pôle Déchets vous remercie pour votre contribution au bon fonctionnement du service. Chaque geste compte pour la Terre.

Pôle Déchets
PAYS DE SARREBOURG

Lettre d'information

« POURQUOI votre bac de tri n'a pas été collecté ? »



Madame, Monsieur, bonjour,

Le Pôle Déchets est chargé de la collecte et du traitement des déchets. Nous portons une attention particulière à la qualité du tri des déchets dans le bac de tri. La société SITA a pour consigne de ne pas collecter les bacs de tri contenant des déchets indésirables afin que nous puissions intervenir auprès des usagers en vue d'un accompagnement dans l'amélioration de la qualité du tri et ce, pour plusieurs raisons :

1. Moins de coûts et plus de soutiens pour une FACTURE CONTROLEE

Les déchets du bac de tri sont triés à la main dans un centre de tri, près de Pont-à-Mousson (57). Les déchets recyclables sont revendus. Les déchets indésirables, quant à eux, sont refusés en centre de tri et génèrent des coûts inutiles.



2. Une consommation plus RESPONSABLE, une influence POSITIVE

Contrairement à ce que l'on peut penser, notre façon de consommer influence grandement l'offre des industriels ainsi que des commerces et les incite également à la création de nouvelles alternatives. En favorisant les emballages recyclables, en évitant l'emballage, en donnant une seconde vie à nos déchets, et en achetant ce dont on a vraiment besoin, nous faisons de réelles économies. Une meilleure gestion des déchets pour une contribution positive en faveur de la protection de l'environnement et donc de la santé de toutes les espèces y compris la nôtre.



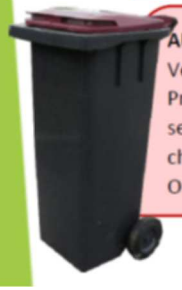
Les « indésirables » à mettre à la poubelle

Emballages PLASTIQUES
- Barquettes en plastique ou en polystyrène
- Gobelets, boîtes d'œufs en plastique
- Pot de crème, de yaourt, de beurre
- Pot de fleurs, seaux
- Sachets, sacs, films
- Autres emballages (en dehors des bouteilles et flacons)
- Autres objets/jouets

PAPIER et CARTON
- Papier cuisson, emballages carton souillés
- Mouchoirs en papier
- Papier essuie-tout (sauf le rouleau)
- Papier WC (sauf le rouleau)
- Papier-peint

METAL ALUMINIUM
- Objets en aluminium (clous, vis, ...)
- Objets en métal (cintres, ...)

AUTRES INDESIRABLES
- Végétaux, bois, cagette, nourriture
- Produits d'hygiène (couches, coton, coton-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, lingettes, cheveux)
- Ordures ménagères



Les « recyclables » à mettre dans le bac de tri









Merci de RETIRER LES INDESIRABLES de votre bac de tri et de LE REPRESENTER lors de la prochaine collecte.

Que faire du surplus ? voir au verso.

Informations diverses

Communiqués de la mairie

Ecologie - Les déchets verts



Recensement - journée de citoyenneté

■ Il est rappelé aux **jeunes hommes et jeunes filles qu'ils doivent se présenter en mairie au cours du mois de leur 16ème anniversaire en vue du recensement pour la journée de citoyenneté (anciennement «recensement militaire»).** Ce recensement est obligatoire et indispensable préalablement à de nombreuses démarches et marque le point de départ du parcours de citoyenneté.

Coordonnées de la mairie

COMMUNE DE POSTROFF

Adresse	21 rue principale 57930 POSTROFF
Téléphone	03.87.07.64.62
Messagerie	mairie.postroff@gmail.com
Permanence	Mardi de 20h30 à 21h30 Jeudi de 9h à 11h
Site Internet	http://postroff.free.fr
Correspondante Républicain Lorrain	Mme Wilhelm Marie-Thérèse